

DOSSIER D'INSCRIPTION 2^e ANNEE 2023-2024

Tarifs et modalités de paiement

**Pour une année de formation à l'ICM et pour toute inscription
avant le 15 JUIN 2023* :**

- **1080 euros** (*au lieu de 1200 euros*) : Personnes bénéficiaires du RSA, chômeurs longue durée, Etudiants bénéficiaires de bourses sur critères sociaux**
- **1305 euros** (*au lieu de 1450 €*) : Etudiants ; demandeurs d'emploi percevant des allocations chômage **...
- **1530 euros** (*au lieu de 1700 €*) : Personnes en activité professionnelle **

*Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à envoyer votre dossier d'inscription dans les meilleurs délais.

Remise de 60 euros supplémentaires pour tout paiement en 1 fois !

➤ *Possibilité de paiement sécurisé en ligne sur notre site internet www.icm-aix.com, rubrique « inscriptions ».*

Le montant **total** des frais d'inscription est à joindre à votre dossier d'inscription. Possibilité de paiement échelonné (*cf. p.3*)

****Précisions sur le statut :**

Le statut pris en compte est celui que vous avez **au jour de l'inscription.**

❖ Boursiers :

Si vous n'êtes pas étudiant boursier et/ou avez ou allez effectuer une demande pour l'année 2023-2024, merci de le préciser. Vous payez alors **le tarif boursier** mais devrez justifier de l'accord obtenu (ou au minimum de l'avis d'attribution conditionnel de bourse) auprès de l'ICM, **avant le 1^{er} septembre 2023.** A défaut, le tarif étudiant vous sera attribué pour l'année 2023-2024 et vous devrez nous faire parvenir la différence avant le début des cours.

❖ Jeunes de -25 ans non étudiants :

Si vous avez moins de 25 ans et n'êtes ni salarié ni étudiant : votre statut « par défaut » au moment de l'inscription est le statut **étudiant** et le tarif correspondant vous est applicable (NB. : l'ICM ne donne pas le statut étudiant, si vous voulez en bénéficier, il vous faut procéder à une inscription dans l'enseignement supérieur via la plateforme « Parcoursup » entre le 20 janvier et le 14 mars 2022). Si vous avez déjà été étudiant boursier ou lycéen boursier, vous pouvez bénéficier du **statut « boursier » sur justificatif** (dernier justificatif de bourse + justificatif de ressources des représentants légaux si vous êtes à leur charge).

❖ Demandeurs d'emploi :

Le tarif applicable est à priori le tarif « Etudiant/Demandeur d'emploi ». Selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du statut « Boursiers/RSA ».

❖ Retraités :

La situation est étudiée au cas par cas. Nous nous basons essentiellement sur vos ressources.

❖ Salariés :

Le tarif applicable est à priori le tarif correspondant à la mention « Personnes en activité professionnelle ». Cependant, selon votre situation et sur justificatif, vous pouvez bénéficier du tarif « étudiant ». Si vous avez la possibilité d'être financé par votre employeur, le tarif applicable est celui de **1600€**.

➤ **Nous vous demanderons de bien vouloir nous fournir tout justificatif de votre situation actuelle *au jour de l'inscription* (cf. *liste des pièces demandées*).**

Modalités de paiement :

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois.

Si vous choisissez le mode de paiement **échelonné**, devront être remis **au moment de l'inscription** :

- Un acompte d'un **minimum de 120 euros (déduit de la somme totale)**, encaissé dans les **10 jours** après réception. **Accompagné de :**
- **2 à 4 chèques** tous datés au **jour de la remise**, à l'ordre d'"I.C.M." (**Déduction faite de l'acompte**). Veuillez indiquer alors la date d'encaissement choisie au dos de chaque chèque. La date du 1^{er} encaissement **suivant l'acompte**, devra être fixée dans **les 2 mois à compter du jour de l'inscription** et celle du dernier encaissement, devra se situer **au maximum, à 10 mois** de la date du jour de l'inscription.

Désormais : Possibilité de règlement de l'acompte ou de la somme totale via le lien sécurisé : <https://paypal.me/icmaix>. -> Cliquer sur le lien et suivre les instructions.

En cas de refus de candidature, les sommes encaissées par l'ICM sont remboursées au candidat.

Merci d'indiquer ci-dessous les modalités choisies :

- **Si paiement par chèque(s), veuillez indiquer le nombre de chèques donnés (même si un seul chèque, ainsi que les dates d'encaissement souhaitées, le cas échéant.**

/.../.../

Dates d'encaissement :

- **Si paiement par virement ou via notre site internet, indiquer la date du virement et la référence de la transaction (si paiement en ligne, la référence est délivrée par Paypal une fois le paiement effectué) :**

Référence :

- **Si versement d'espèces, veuillez indiquer la somme (EN CHIFFRES) :**

/.../.../.../.../ **EUROS**

Délai de rétractation et annulation de l'inscription :

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Passé ce délai, l'inscription à l'ICM implique **sans exception et quel que soit le mode de paiement choisi**, le règlement de la **totalité des droits annuels** même en cas d'absence de l'inscrit, d'interruption du suivi des cours pendant l'année de formation ou d'annulation de l'inscription **avant le début des cours**, sauf **cas de force majeure dûment justifié**.

Dans cet unique cas de force majeure, l'inscrit peut demander l'annulation de son inscription et n'est dès lors redevable qu'au *pro rata temporis*. Le reste des sommes versées lui sera alors restitué.

Seules pourront accéder aux cours les personnes ayant remis (selon les diverses modalités proposées), **le montant total** des droits d'inscription.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, les tribunaux d'Aix-en-Provence seront seuls compétents pour régler le litige.

DEMANDE D'INSCRIPTION

- A titre personnel
- En tant qu'étudiant
- En tant qu'étudiant boursier ou personne bénéficiaire du RSA *

* Sous réserve de l'accord de la direction de l'ICM

Votre inscription ne sera prise en compte que lorsque vous nous aurez remis :

- Le dossier d'inscription dûment complété, paraphé et signé.
- Les pièces nécessaires à votre inscription demandées en page 5.
- Un acompte **d'au moins 120 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné *(Possibilité de règlement de l'acompte via le lien sécurisé : <https://paypal.me/icmaix>. En cas de refus de candidature, celui-ci est remboursé au candidat.)
- **Le reste de la somme** correspondant aux droits d'inscription (*si plusieurs chèques : les fournir tous en même temps avec la date d'encaissement souhaitée pour chacun, inscrire au dos*).

Les candidats à l'inscription n'ayant pas fourni toutes les pièces nécessaires au règlement de leur inscription à la date des premiers cours, ne pourront accéder aux cours.

NB : La 1^{ère} et la 2^{ème} années s'inscrivant désormais dans une continuité, la validation de la 1^{ère} année n'est plus obligatoire pour s'inscrire en 2^{ème} année.

Les attestations d'inscription sont communiquées lors du **1^{er} jour de cours***. Un courriel de confirmation d'inscription vous sera envoyé si votre candidature est retenue. Un reçu ou une facture peuvent être délivrés sur demande.

Fait à, le/...../.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

**L'acompte étant une avance sur la somme totale, pensez à le déduire du reste du montant de votre inscription*

***Les cours se déroulent 1 week-end par mois, de septembre 2023 à juin 2024**

Pièces à fournir pour votre inscription

- Montant du règlement de la formation (*cf. Modalités de paiement p.1 et 2*) ;
- Pour les étudiants : photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours et du dernier diplôme obtenu
- Pour les non étudiants : justificatif(s) de la profession exercée ou de la situation **au jour** de l'inscription : ***Seulement si changement par rapport à la 1^{ère} année de formation.***
- Photocopie de la carte de sécurité sociale (*ou de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale*) pour l'année en cours
- Copie de l'assurance responsabilité civile
- Fiche d'inscription : p.3, 4 et 5 complétées, paraphées et signées
- Un acompte **d'au moins 100 euros** pour les personnes ayant choisi le mode de paiement échelonné (en plus du reste du montant de la formation, avec dates d'encaissement indiquées).

Pensez à nous signaler tout changement, notamment adresse postale, mail, n° de téléphone !!!!...

** Pour bénéficier d'une réduction supplémentaire sur le montant de votre inscription, pensez à parrainer ! (Bons de parrainage p.6)*

Remise du dossier d'inscription :

- Sur notre site internet www.icm-aix.com, rubrique Inscriptions. Ou :
- A remettre en mains propres à Eve MARTIN ou Aurélien DYJAK. Ou :
- A renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Direction administrative ICM
A l'attention d'Eve Martin
230 Rue Les Sauriers
13510 EGUILLES

Paraphe :

Bon de parrainage n°1
*A remplir par le "parrain" * et à nous communiquer*

Je sous signé, **Nom :** **Prénom :**

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer et ainsi bénéficier d'une remise de **80 euros** sur le montant de mes droits
d'inscription ICM :

Nom : **Prénom :**

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , *le*
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*

Bon de parrainage n°2
*A remplir par le "parrain" * et à nous communiquer*

Je sous signé, **Nom :** **Prénom :**

Régulièrement inscrit(e) à l'ICM en année de formation, pour l'année 20.../20... ,
Souhaite parrainer et ainsi bénéficier d'une remise de **160 euros** sur le montant de mes droits
d'inscription ICM :

Nom : **Prénom :**

Dans le cadre de son inscription en 1^{ère} année à l'ICM (année 20...- 20...), sous réserve de
l'acceptation de sa candidature par la direction de l'Institut de Criminologie Méditerranéen.

Fait à , *le*
...../...../.....

Signature :

**personne déjà inscrite qui vous recommande*